

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 28 AVRIL 2023

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 12 / En exercice : 12 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 12

Date de la convocation : 19 avril 2023 Date d'affichage : 19 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur Jacques ZIRNHELT, élu Maire.

Présents : M. Jacques ZIRNHELT, M. François PARIS, Mme Adeline HENNICHE (arrivée à 20h35 – à partir de la délibération 2023-022), M. Fabrice DEVERLY, M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS, Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, M. Raphaël MABBOUX (arrivé à 20h19 – à partir de la délibération 2023-021), M. Serge PAGET, M. Ludovic PAYEN (arrivé à 20h08 – à partir de la délibération 2023-020).

Absent(es) :

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) :

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS

Délibération du Conseil Municipal n°2023-022

EPIC CORDON TOURISME

- Demande d'immatriculation de Cordon Tourisme au registre des Opérateurs de voyages et de séjours auprès d'Atout-France.

M. François PARIS, adjoint au Maire, expose, le souhait dans le cadre du déploiement de sa place de marché développer son activité commerciale et a pour cela besoin d'obtenir son immatriculation commerciale.

L'immatriculation des opérateurs de voyages et de séjours se demande auprès de l'agence Atout France.

Par ailleurs, la procédure veut que l'EPIC Cordon Tourisme sollicite sa collectivité ;

Considérant que L'EPIC Cordon Tourisme exerce la compétence Commercialisation stipulée dans sa convention d'objectif le liant à la commune de Cordon, il est proposé d'autoriser de l'autoriser à déposer sa demande d'immatriculation au registre des Opérateurs de voyages et de séjours auprès d'Atout-France.

Le Conseil Municipal, son adjoint au maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

ACCEPTE la demande d'immatriculation au registre des Opérateurs de voyages et de séjours auprès d'Atout-France par l'EPIC Cordon Tourisme

AUTORISE le Maire à signer tous documents et à effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de cette demande d'immatriculation.

Fait et délibéré à Cordon Tourisme, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire.

Fait à CORDON, le 02 mai 2023

Transmis en Sous-préfecture le 9 mai 2023
Affiché le :

- 3 MAI 2023

Le Maire,
Mr Jacques ZIRNHELT



La Secrétaire de Séance,
Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS